

la félicité publique, n'est-il pas important qu'elles soient assez claires & assez faciles pour que chaque citoïen puisse les connoître ? Cette entreprise immense demande beaucoup de connoissances, de tems & de soins ; le Souverain qui l'ordonne, le magistrat qui l'exécute, ont des droits presque égaux à la reconnoissance publique.

Le conseil suprême de Castille a porté aussi son attention sur les loix criminelles, & le sieur Joyen de Salas, conseiller en la chambre criminelle de cette ville, est chargé de rédiger le code criminel. L'éloge des deux jurisconsultes chargés de cette double rédaction, se trouve naturellement dans le choix que le conseil a fait d'eux ; il est à desirer qu'ils parviennent à la fin de ce long ouvrage, pour qu'il y ait plus d'ensemble dans ces deux parties de la législation. Il n'est pas naturel qu'un code de loix, rédigé sous un seul Prince, ressemble à la compilation de Justinien, qu'un savant comparoit à un arsenal, où les combattans de tous les partis peuvent aller prendre l'arme qui leur plaît.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Janvier.) Il y eut gala à la cour le 17 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de la Reine Marie qui reçut à cette occasion les complimens des ministres étrangers, & admit la principale noblesse du pais à l'honneur de lui baiser la main. Le lendemain, l'ambassadeur de